

UN CHIEN DANS LA VILLE

La ville et les modes de vie modernes laissent peu de place à la nature.

Pourtant, les citadins ressentent fortement la nécessité de maintenir le lien ancestral avec la terre : une ville sans arbres, sans jardins, sans fleurs serait une sorte d'enfer. Aujourd'hui, le chien tient une grande place dans la vie de beaucoup d'entre-nous, animal de compagnie, lien social, véritable équilibre de tous les jours.



SACS DÉJECTIONS CANINES

Square Maréchal de Lattre
de Tassigny
Mont-Lénigo
Place d'Armes
Place du 8 Mai
Place d'Aiguillon
Place Boston
Rue de l'Église
Place Dinan
Mont-Esprit

Avenue Henri Becquerel
Place du Général de Gaulle
Rue des Rouzins
Groupe scolaire - rue des moulins
Boulevard Laënek
Penn Avel
Parking côte (Vigie)
Parking côte (Castouillet)
Rue Henri Dunant (Camping Pierre Longue)
Parking Saint-Coustan

RÈGLES D'OR POUR LE PROPRIÉTAIRE DE CHIEN

- Je suis prêt à lui consacrer du temps nécessaire et je suis conscient des obligations imposées par un animal de compagnie.
- Je suis conscient de ma responsabilité en tant que détenteur / propriétaire.
- Je contrôle régulièrement l'éducation et l'obéissance de mon chien.
- Je le fais tatouer ou pucer.
- Je mets mon numéro de téléphone sur une médaille accrochée au collier de mon chien.
- Je tiens mon chien en laisse dans les lieux publics.
- Je garde le contrôle de mon chien lors des promenades en ville mais aussi dans les parcs et chemins.
- Je ramasse les crottes dans un sac qui je jette dans une poubelle appropriée.
- Si je croise des coureurs à pieds, cyclistes, enfants ou personnes âgées, je rappelle mon chien.

JE CÔTOIE LES CHIENS

- Ne jamais laisser d'enfants âgés de moins de 10 ans sans surveillance avec un chien (l'enfant peut le provoquer ou faire mal, ne pas comprendre les menaces et réactions de défense du chien).
- Ne jamais déranger un chien en train de manger
- Ne pas séparer des chiens qui se bagarrent (dans l'excitation, ils peuvent vous mordre)
- Ne pas s'approcher d'un chien, ni le caresser.
- Demander au préalable l'autorisation à son propriétaire.

SI J'AI PEUR DES CHIENS

- Je ne le regarde pas dans les yeux
- Je garde un pas régulier (surtout ne pas courir)
- Je me comporte de manière calme, sans crier et sans faire de gestes brusques